

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

**DATE DE
CONVOCAATION**

06/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-neuf heures.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÜZERE

DATE D’AFFICHAGE

06/12/2022

Étaient présents : M. Mme LAGAÜZERE Gilles – RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique – MILANESE Antoine – FABRE Sylvianne - BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BAGES-LIMOGES Carine - BROUILLON Monique - Christian JADAS Christian - DE MARCHI Céline - Pierre VALADE -Thierry DUBERNET - SICARD Christine - MACHEFE Thomas – DALL’ANESE Lisa - TILLOS Marie-Hélène

**NOMBRE DE
CONSEILLERS : 23**

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme COUZIGOU Laurent, RESSES Lisa,
ALLARD Aurélie, MOHAND O’AMAR Abdelbaki.

EN EXERCICE : 23**Absents** : M. Mme**PRESENTS : 19****PROCURATIONS : 3****VOTANTS : 22**

Procurations : Monsieur COUZIGOU Laurent à Monsieur CAMBE Thierry
Madame RESSES Lisa à Madame DALL’ANESE Lisa
Monsieur MOHAND O’AMAR Abdelbaki à Mme CAPRAIS Dominique

Mme CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance

Pour : 22
Contre :
Abstentions :

N°097/2022**OBJET DE LA
DELIBERATION :****RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE DU LOGICIEL AMETHYSTE : GESTION DES CIMETIERES.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que l'abonnement au logiciel de gestion du cimetière expire au 31 décembre de cette année.

Il propose qu'à compter du 1^{er} Janvier 2023 selon l'accord passé avec la **société SISTEC**, de renouveler ce contrat de maintenance, notamment pour le **logiciel AMETHYSTE** : Gestion des cimetières, pour une durée d'un an reconductible tacitement par période d'un an, chaque reconduction portant sur une année civile dans la limite de trois années suivant sa date d'effet.

Il propose également d'accepter la mise l'offre de service pour la mise en place du nouveau portail améthyste et sa cartographie embarquée, selon la tarification proposée, à savoir :

- Logiciel gestion des cimetières et cartographie 1 150 € HT
- Prestations d'installation, formation et numérisation et plan numérique 2 630 € HT

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'accepter l'offre de service portail améthyste cimetière « Full-Web », tel qu'exposée.**
- **De renouveler le contrat d'abonnement aux progiciels SISTEC, notamment AMETHYSTE : Gestion des cimetières, aux conditions exposées par le Maire et conformément au projet de convention ci-annexé.**

AR Prefecture

047-214702334-20221213-097_2022-DE
Reçu le 13/12/2022

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les documents se rapportant à cette décision.

Le Maire :

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour (13/12/2022) au siège de la collectivité ; informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication (13/12/2022) et de sa réception par le représentant de l'état.

Fait à Sainte-Bazeille

Le 13 décembre 2022

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

Gilles LAGAÜZERE

